



## Déclaration de la Cgt Educ Action Créteil au CSA A

La CGT Éduc'action Créteil exprime sa profonde émotion, notamment sa colère, suite à l'agression extrêmement grave dont a été victime une enseignante au collège La Guicharde de Sanary ce mardi 3 février. À ce stade, nous ne disposons pas d'informations précises et vérifiées sur les circonstances exactes des faits. Nous tenons donc à faire preuve de la plus grande prudence. Nous appelons notamment à éviter tout

amalgame hâtif entre les éléments de vie personnelle ou familiale du jeune mis en cause, relayés par certains médias, et une quelconque explication simpliste ou déterministe de cette violence. Rien ne saurait justifier un acte aussi grave, et aucune situation individuelle ne peut être érigée en cause générale.

Une nouvelle fois, nous déplorons le manque criant de politiques de prévention et d'accompagnement, que ce soit au sein de l'Éducation nationale ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Dans nos collèges et lycées, les moyens humains sont insuffisants : absence ou présence trop rare d'infirmier-es scolaires, nombre d'AEd insuffisant, manque de personnels médico-sociaux et éducatifs... De façon générale, ces multiples carences en adultes dans les établissements fragilisent à la fois la scolarité des élèves et le travail des personnels

Ce CSA se tient dans un contexte d'incertitude aussi bien sur le point international que sur le point national avec un PLF qui n'a pas pu trouver de majorité et nous nous retrouvons, tout comme l'an dernier, avec un manque de visibilité sur la question budgétaire. Une chose est certaine, c'est notre bien commun, la Fonction publique et les plus précaires qui feront les frais de l'austérité budgétaire de cette logique capitaliste et de ses corollaires : la course à l'armement et la militarisation de la jeunesse la plus fragile.

Concernant les récentes annonces du ministère, nous actons positivement l'arrêt des groupes de niveau en collège contre lesquels nous nous étions mobilisés depuis le début. Cependant, s'il n'a plus de caractère obligatoire, nous déplorons que cette modalité soit toujours possible. Ne pas interdire ces groupes c'est aussi laisser libre court au tri social dans certains établissements. Dans le Val de Marne, par exemple ; le collège Berlioz de Vincennes a, cette année crée des groupes de niveaux dans 2 classes qui avaient été ciblées en fonction de leur IPS. Pour que ces pratiques cessent définitivement, nous réclamons purement et simplement son abrogation et le réabonnement de l'heure de technologie en 6ème.

L'annonce du plan 800 collèges ou collèges en progrès ne répond pas aux besoins des établissements. Dans notre académie 97 établissements auraient été sélectionnés sur le critère des résultats au brevet : 69 d'entre eux sont classés REP ou REP+. Cette logique méritocrate se contente de s'appuyer sur les résultats sans analyser les causes et en méprisant les indicateurs sociaux, tout en délaissant les autres disciplines inscrites au DNB.

Pour améliorer ces situations, les modalités prévues restent bien floues. Les établissements concernés devront manifestement se contenter de se voir offrir, imposer, une offre de formation leur permettant de "remédier à la grande difficulté scolaire" et 2 journées de concertation, comme si le problème était déporté sur les enseignants, et non sur le manque de moyens, la surcharge des classes, les conséquences désastreuses des réformes successives sans cohérence... Ces mesures sont culpabilisantes pour les personnels. La CGT Educ'action Creteil dénonce ce plan d'accompagnement et son pilotage par objectifs et indicateurs et soutiendra toutes les équipes refusant de s'y soumettre !

Les collèges et écoles des secteurs qui devraient être en Éducation prioritaire mais ne le sont pas, faute de renouvellement de la carte, vont rentrer dans le dispositif CLA avec une reconnaissance indemnitaire et des bonifications pour le mouvement. Dispositif CLA qui favorise avant tout, là aussi,

des logiques de contractualisation et d'individualisation auxquelles la CGT Éduc'action Créteil est opposée.

Pour la CGT Éduc'action Créteil, il faut que ces collèges et écoles bénéficient des mêmes taux d'encadrement et les personnels du même niveau indemnitaire et de bonification au mouvement qu'en REP et REP+.

C'est pour cela que nous demandons la révision immédiate et l'élargissement de la carte de l'Éducation prioritaire, basée sur des critères sociaux objectifs et partagés et non sur une cible budgétaire préalable, un accompagnement des sorties éventuelles et son extension aux lycées et écoles dites orphelines (dont le collège de secteur n'est pas classé) qui répondent aux critères. Plus qu'une nécessité, c'est une urgence !

Pour ce qui est de la réforme de la voie pro avec notamment le parcours Y que les OS avaient vivement critiqué à partir des remontées des collègues. Nous actons que le ministère reconnaît l'échec du dispositif. En revanche, la volonté perdure de différencier, lors de l'année de terminale, les élèves qui veulent s'insérer professionnellement et celles et ceux qui veulent poursuivre leurs études. Lors du comité de suivi, la CGT Éduc'action a réaffirmé son opposition à tout parcours « différencié » et « individualisé » même réduit et déplacé, et son attachement à un retour des examens après la mi-juin.

En ce qui concerne l'objet de ce CSA ,c'est-à-dire les moyens alloués à notre académie, la CGT Éduc'action Créteil ne peut accepter la perte de 116 postes dans le premier degré. Alors que nous aurions pu profiter de cette baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves, la logique retenue est avant tout budgétaire. Nous compterions donc pour la rentrée 2026, 28907 ETP pour 455 859 élèves soit 1 ETP pour 15,77 élèves ( pour rappel en élémentaire, la moyenne des pays de l'OCDE était de 1 pour 14,0 élèves "chiffres clés de l'EN 20225). LA CGT Educ'action Créteil ne peut se réjouir de ne perdre que 116 ETP et accompagnera dans la lutte toutes les écoles qui auront à subir des fermetures de classes ou demanderont des moyens supplémentaires pour améliorer les conditions d'apprentissage de leurs élèves.

L'académie s'apprête à généraliser le dispositif de fusion des brigades ordinaires, ASH, Rep+, tel qu'expérimenté en Seine-Saint-Denis. La CGT Educ'action Créteil dénonce une réorganisation qui ne dit pas son nom : la flexibilisation des missions de remplacement, dont la logique qui l'organise, le new public management, n'a nullement sa place dans le service public et encore moins dans nos écoles. L'état des lieux dans le 93 en témoigne ; casse de l'expertise des BD, en particulier des BD rep+, désorganisation des remplacements, hausse sans pareil des temps de trajet, sentiment de rupture chez de nombreux personnel. Il n'est pas étonnant que dans de nombreux départements cette fusion fasse l'objet d'un refus général de la part des écoles en particulier des écoles en REP+. La solution aux problèmes de remplacement n'est pas dans la flexibilisation de leurs missions essentielles, mais dans le recrutement massif de personnels et leur formation. C'est pourquoi dans l'immédiat nous exigeons le retour dans le 93 et le maintien dans le 77 et le 94, des intitulés de poste de brigades spécialisées ( ASH, FC, REP+,EFIV) avec maintien des missions et primes afférentes et leur gestion en circonscription..

Le document « Répartition des mesures de rentrée 2026 2nd degré » annonce ainsi la dotation : « l'académie bénéficie d'une dotation supplémentaire de + 166 ETP » soit 31 ETP de plus que le budget premier qui permettent notamment de porter une « attention particulière » aux collèges. Or en ce qui concerne ces derniers, le H/E est identique à celui de l'année dernière et aucune dotation supplémentaire n'a été ajoutée ! De quelle attention particulière bénéficient donc les collèges ?

Cette dotation permettrait également d'accompagner la forte évolution démographique des lycées.

Dans les faits, il s'agit d'une baisse du taux d'encadrement : pour réellement accompagner la croissance des effectifs en lycée, et maintenir le nombre d'heures allouées par élève, il aurait fallu abonder **de 265 ETP supplémentaires celle de l'année dernière et non 157**. Les moyens d'enseignement alloués au 2nd degré baissent donc dans notre académie. Cela n'a malheureusement rien de conjoncturel : pour retrouver le taux d'encadrement de 2011 (l'année de notre entrée au CSA) il

faudrait **2130 ETP** en plus. Le chiffre permet de mesurer la dégradation des conditions d'enseignement des collègues et d'apprentissage des élèves.

Cette baisse du taux d'encadrement prévue se ressent déjà dans les DHG envoyées aux lycées de notre académie. D'ores et déjà de nombreuses sections d'établissements nous font part d'effectifs prévisionnels alarmants et demandent une dotation complémentaire. A Roissy-en-Brie au lycée Charles le Chauve les terminales sont annoncées à plus de 35 élèves par classe, ils étaient reçus mardi en audience à la DSDEN77, au lycée F.Couperin à Fontainebleau où 10 classes de premières deviennent 9 de Terminales surchargées ( les collègues ont eux aussi sollicité une audience )

La voie professionnelle n'est pas non plus épargnée et souffre de ces sureffectifs. Cette année, la liste des établissements où les classes dépassent largement les 24 élèves est longue : Au lycée Darius Milhaud, les classes d'ASSP sont à 30 et celles de MRC à 27, tout comme au lycée Pauline Rolland de Chevilly la rue. Les filières industrielles suivent le même chemin : au lycée Jacques Brel de Choisy le Roi : les 1 MEL et 1 CIEL sont à 26 élèves, les 2TNE sont à 28 et 30 élèves. Même les CAP qui accueillent un public souvent fragile sont parfois regroupés et à 23 élèves dans certaines disciplines.

Nous nous opposons à ces choix budgétaires qui nuisent fortement à nos conditions de travail et aux conditions d'études de nos élèves. Dans un contexte de dévalorisation des salaires avec le gel du point d'indice, la multiplication des indemnités, heures supplémentaires et autres pactes, le manque d'attractivité du métier se renforce. Le nombre d'inscrit·es aux concours a enfin fini de baisser nous dit-on. Enfin presque car à y regarder de plus près ce n'est pas si évident. Certes, ce nombre pour 2026 a augmenté de plus de 46% et ; c'est par le biais de ces concours que le ministère pourvoit le plus de postes. Mais c'est surtout par l'effet de la cohabitation entre 2 concours à bac+3 et à bac+5 suite à la réforme de la formation initiale qu'il y a cette augmentation. À ce titre, alors qu'une partie des inscrit·es aux concours L3 sont également inscrit·es à celui niveau M2, il serait abusif d'y voir les prémises d'une augmentation de l'attractivité. Pourtant l'absence de budget génère des interrogations pour bon nombre d'étudiant·es qui s'étaient inscrit·es à ce concours ? Des rumeurs et spéculations se répandent ici ou là mais qu'en est-il exactement ? Il est urgent de répondre à l'angoisse des étudiant·es concerné·es ainsi qu'à nos craintes pour les disciplines dont les concours M2 n'ont pas été ouverts.

Concernant enfin le guide AED, nous ne pouvons que regretter premièrement le délai que nous avons eu pour prendre connaissance du document et étudier les modifications apportées suite au GT de décembre. Deuxièmement, nous réitérons nos demandes concernant la durée de la période d'essai pourtant remise en cause par le tribunal administratif de Marseille en février 2025, ainsi que la mise en œuvre de véritables possibilités de mobilité intra-académique. Nous demandons que la CCP soit consultée en matière de non renouvellement. Nous souhaitons attirer une nouvelle fois l'attention sur le fait que nous n'avons toujours pas été destinataire d'une quelconque grille d'évolution de salaire ce qui nous inquiète fortement. Nous continuons d'être vigilant·es en ce qui concerne les conditions de travail et de rémunérations des AEd, tout comme sur leur statut avec la même revendication que pour nos collègues AESH.

### **Enfin nous souhaitons aborder 3 points supplémentaires qui nous semblent particulièrement importants :**

-Vous avez décidé de mettre en place **des formulaires via Colibris** afin « d'améliorer vos relations avec les personnels ». Nous ne pouvons que déplorer ce choix qui ne correspond pas aux attentes des personnels. En effet, le passage exclusif par Colibris pour contacter les gestionnaires, risque de compliquer davantage les relations entre les personnels et l'administration et il réduit considérablement l'intervention des OS et leur accompagnement souvent nécessaire. Nous vous demandons à nouveau

de renoncer à ce canal exclusif de communication entre les personnels et leurs gestionnaires et de mettre des moyens supplémentaires en personnels administratifs.

- Enfin nous tenions à revenir sur **l'épisode neigeux** qui a été pour nombre de collègues un épisode des plus stressant faute d'un cadrage académique et/ou départemental. Nous regrettons vivement que le Rectorat ou les DSDEN n'ait pas donné de consignes claires et uniformes aux chefs d'établissements. Enfin nous avons pu entendre ça et là des propositions de mettre à nouveau en place sur cet épisode neigeux des cours à distance : nous tenons à rappeler que notre métier n'est pas télétravaillable et que le "distanciel" n'est réglementairement pas encadré donc ne peut être exigé des collègues, et enfin que la période COVID nous a montré les limites et les inégalités engendrées par ce dispositif. Ça et là toujours, nous reviennent des informations stipulant que certain.es chef.fes d'établissement demanderaient à nos collègues s'étant retrouvés bloqués sur la route ou chez eux de rattraper les heures manquées. Nous comptons sur vous pour appeler ces directions au bon sens et à la bienveillance d'autant plus quand les heures de cours qui ont pu avoir lieu sur cet épisode, se sont, dans la plupart des cas déroulées au mieux en demi-classe faute de transport scolaire...

-concernant **les AESH**, une proposition de loi du Sénat pour l'accès à un corps de fonctionnaire de catégorie B a été déposée et a été examinée le 7 janvier. Elle a été rejetée par le Sénat le soir même. Ce projet de loi n'était, certes, pas complètement satisfaisant. En effet, la commission d'amendements est venue considérablement affaiblir le texte initial notamment sur le temps de travail et, dans ce projet de loi, le temps de travail serait certes, un temps de travail complet mais absorberait des tâches hors scolaire : temps méridien et périscolaire, ce qui n'est pas notre revendication. Les missions sur la pause méridienne sortent du métier d'AESH . Notre revendication sur le temps de travail complet c'est bien une ORS de 24h d'accompagnement élèves. Les AESH exerçant une mission pérenne, nous continuerons notre combat pour un statut de la FP de cat B pour toutes et tous les AESH, préalable indispensable à tout recrutement massif. L'Éducation Nationale doit développer une politique ambitieuse pour que l'inclusion et respecter ses obligations. Pour rappel, aucun des 3 départements de l'académie n'accompagne l'ensemble des élèves notifiés. Dans le Val de Marne, par exemple, ce sont plus de 30% des besoins qui ne sont pas couverts. Ce grave manquement ouvre la porte à une orientation subie et discriminante. Les familles se retrouvent à devoir tenter des procès ou à des AESH privée. L'échec de notre gouvernement sur cette question n'est pas acceptable. Ces choix sont à l'opposé du projet que nous portons : celui d'une école publique, gratuite et émancipatrice.